



Bell Canaux de distribution inc.

Rapport sur la transparence salariale de la Colombie-Britannique

Novembre 2025

Rapport de transparence de la paie de Bell Canaux de distribution inc. en Colombie-Britannique en 2025

Contexte

Ce rapport est préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la transparence salariale de la Colombie-Britannique.

Dans le cadre des efforts de la province pour combler l'écart salarial, à compter de 2025, Bell Canaux de distribution inc.devra rendre compte annuellement des écarts entre les salaires horaires, les heures supplémentaires et les primes¹ entre les hommes, les femmes, les personnes non binaires ainsi que les employés et les employées qui préfèrent ne pas se prononcer ou dont l'identité est inconnue².

Information Générale

Nom de l'employeur	Bell Canaux de distribution Inc.
Adresse postale de l'employeur	1, carrefour Alexander-Graham-Bell, aile A-7, Verdun (Québec) H3E 3B3
Code SCIAN	517310 - Fournisseurs de services de télécommunications filaires et sans fil (sauf par satellite)
Période visée	2025
Période visée par le rapport	1 janv au 31 déc 2024
Nombre d'employés	300-999

¹Les données de rémunération et d'heures supplémentaires des employés sont extraites pour tous les employés actifs au 31 décembre 2024 qui étaient employés par BCI à un moment donné en 2024

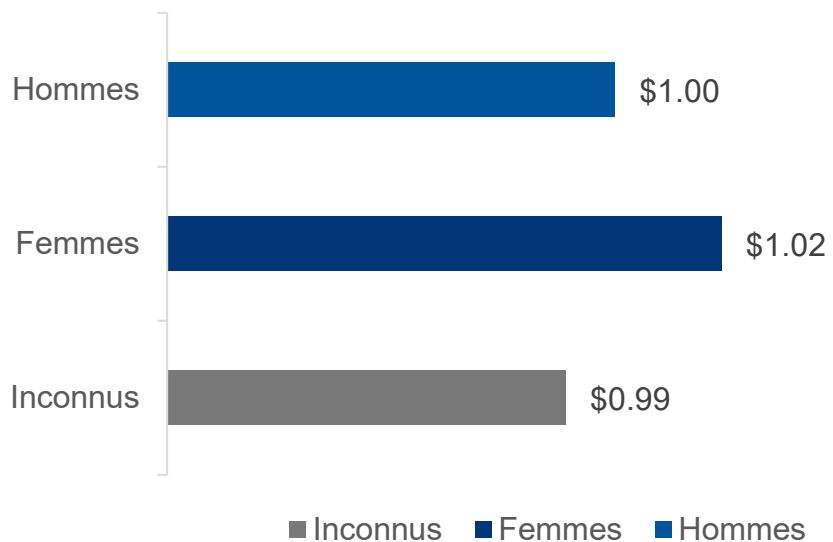
²Les données sur le genre ont été extraites du dernier cycle de l'Enquête sur l'environnement de travail, et concernent les personnes qui s'identifient comme des hommes, des personnes non binaires ou des femmes. Les employés et les employées peuvent également auto-décrire leur genre ou choisir de ne pas répondre à la question. Si des employés ou des employées ont choisi de s'auto-décrire, mais n'ont pas fourni de réponse, ils ont été classés comme « inconnu ».





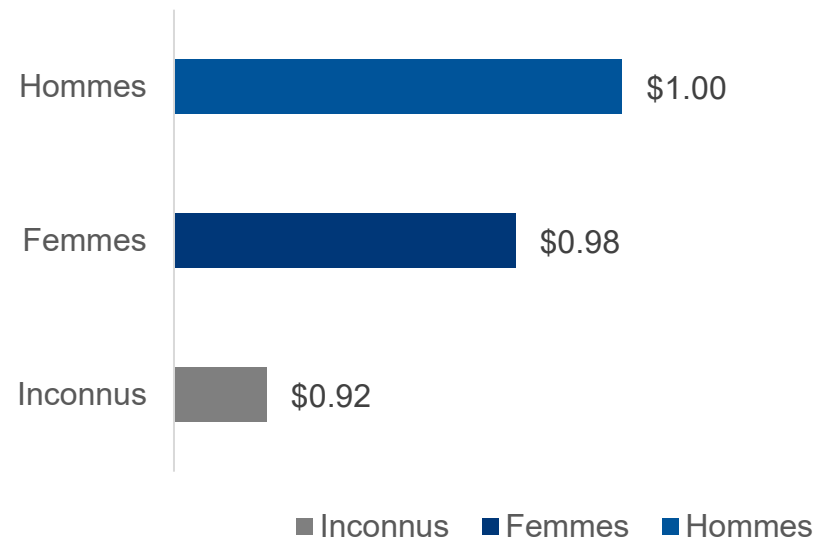
Taux de rémunération horaire

Écart du taux de rémunération horaire (moyenne¹)



Le salaire horaire *moyen* des *femmes* est 2 % plus élevé que celui des *hommes*, les employés de la catégorie *Inconnu/préfère ne pas se prononcer* étant calculés à 1 % de moins que celui des *hommes*. Pour chaque dollar qu'un homme gagne en moyenne, les femmes gagnent 1,02 \$ et les employés *Inconnus/préfèrent ne pas se prononcer* gagnent 99 cents en salaire horaire moyen.

Écart taux de rémunération horaire (médiane²)



Le salaire horaire médian des *femmes* est inférieur de 2 % à celui des *hommes*, les employés de la catégorie *Inconnu/préfère ne pas se prononcer* étant calculé à 8 % de moins que celui des *hommes*. Pour chaque dollar qu'un homme gagne en salaire horaire médian, les femmes gagnent 98 cents et les employés *Inconnus/préfèrent ne pas se prononcer* gagnent 92 cents.

¹La moyenne est la valeur moyenne d'une plage de valeurs, calculée en additionnant toutes les valeurs et en divisant par le nombre de valeurs.

²La médiane est la valeur du point central dans un ensemble ordonné de nombres; la moitié de tous les points de données se situent au niveau ou au-dessus de la médiane, et la moitié se situe en dessous.

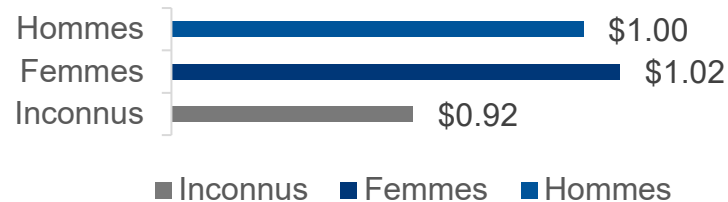
Le taux horaire exclut les heures supplémentaires et les primes



Heures supplémentaires

Pour assurer l'équité, les pratiques de notre entreprise en matière de rémunération et de gestion des heures supplémentaires sont appliquées uniformément à tous nos employés, quel que soit leur genre.

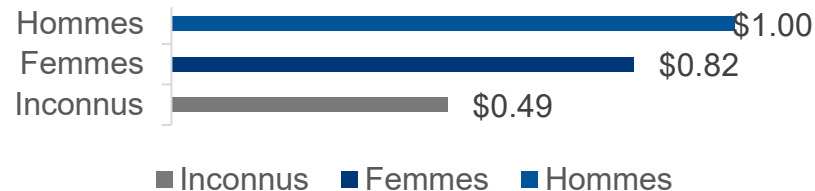
Écart de rémunération (moyenne¹) des heures supplémentaires (par heure)



Par heure supplémentaire, la moyenne¹ des heures supplémentaires payées aux *femmes* est de 2 % supérieure à celle des *hommes* et la catégorie *Inconnu/préfère ne pas répondre* est inférieure de 8 %.

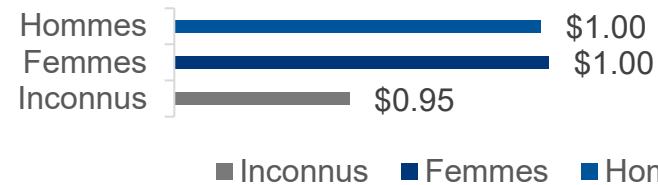
Avis important: Les résultats ci-dessous font référence au total des heures supplémentaires payées par l'employé et non à la rémunération horaire pour chaque heure supplémentaire, lesquels résultats sont indiqués ci-dessus et reflètent nos politiques habituelles en matière d'heures supplémentaires.

Écart de rémunération (moyenne¹) des heures supplémentaires (total³)



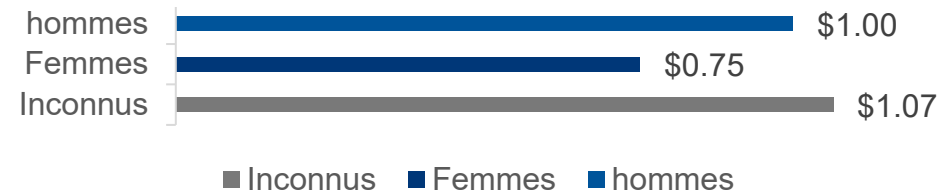
La rémunération totale moyenne des heures supplémentaires des *femmes* est inférieure de 18 % à celle des *hommes*, les employés de la catégorie *Inconnu/préfère ne pas se prononcer* étant calculée à 51 % de moins que celle des *hommes*. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en moyenne en heures supplémentaires, les femmes gagnent 82 cents, les employés inconnus/préférant ne pas se prononcer gagnant 49 cents.

Écart médian² de rémunération des heures supplémentaires (par heure)



Par heure supplémentaire, la médiane² des heures supplémentaires rémunérées des *femmes* est équivalente à celle des *hommes* et celle des personnes qui préfèrent ne pas répondre ou dont le sexe est *inconnu* est inférieure de 5 %.

Écart de rémunération des heures supplémentaires (Médiane² total³)



La rémunération médiane totale des heures supplémentaires des *femmes* est inférieure de 25 % à celle des *hommes*, les employés de la catégorie *Inconnu/préfère ne pas se prononcer* se classant 7 % plus haut que celle des *hommes*. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en rémunération médiane des heures supplémentaires, les femmes gagnent 75 cents et les employés *inconnus/préférant ne pas se prononcer* gagnent 1,07\$.

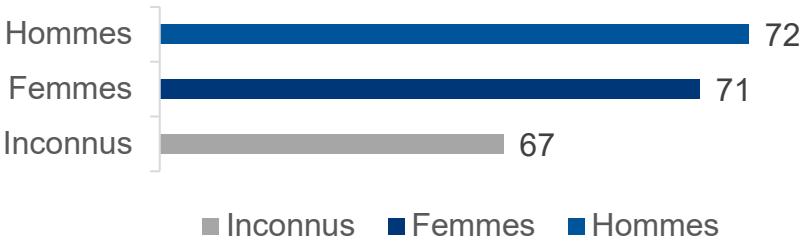
¹La moyenne de la rémunération des heures supplémentaires correspond à la rémunération des heures supplémentaires de la moyenne est établie pour chaque groupe.

²La médiane fait référence au point milieu de la rémunération des heures supplémentaires pour chaque groupe



Païement des heures supplémentaires

% des employés ayant effectué du temps supplémentaire



Moyenne¹ nombre d'heures supplémentaires payées

Différence par rapport au groupe de référence (Hommes)

Femmes	-2
Inconnus	-5

Chez Bell Canaux de distributions Inc., le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par les *femmes* était inférieur de 2 heures à celui des *hommes*, et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par les employés *inconnus/préfèrent ne pas se prononcer* était inférieur de 5 heures à celui des hommes.

Médiane² Nombre d'heures supplémentaires payées

Différence par rapport au groupe de référence (Hommes)

Femmes	-1
Inconnus	+ 1

À Bell Canaux de distribution inc., le nombre médian d'heures supplémentaires effectuées par les *femmes* était inférieur d'une heure à celui des *hommes*, et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par les personnes inconnues ou préférant ne pas se prononcer était supérieur d'une heure à celui des hommes.

¹Le nombre moyen d'heures supplémentaires payées correspond au nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées pour chaque groupe.

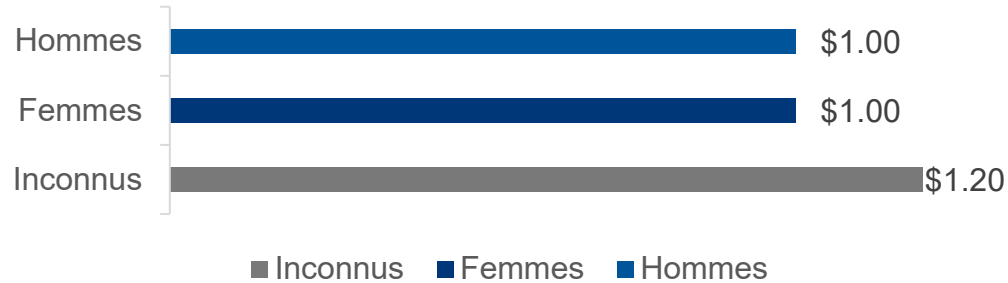
²L'écart médian des heures supplémentaires payées correspond au point central du nombre d'heures supplémentaires effectuées pour chaque groupe

Remarque : les données partagées dans cette section n'incluent que les employés et les employées qui ont reçu des paiements pour heures supplémentaires



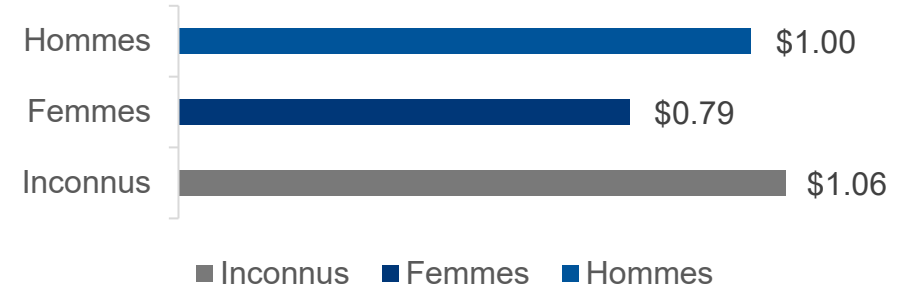
Rémunération variable - bonus

Rémunération variable - boni (moyenne¹)



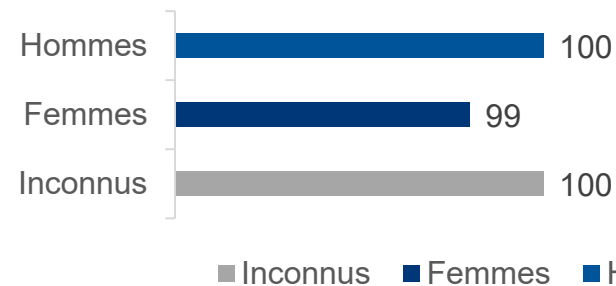
La prime moyenne des *femmes* équivaut à celle des *hommes*, les employés et les employées de la catégorie *Inconnu/préfère ne pas se prononcer* étant calculée à 20 % de plus que celle des *hommes*. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en moyenne en primes, les femmes gagnent un dollar égal, les employés *inconnus/préférant ne pas se prononcer* gagnant 1,20 \$

Rémunération variable - boni (médiane²)



Les *femmes* reçoivent une prime médiane inférieure de 21 % à celle des *hommes*, les employés de la catégorie *Inconnu/préfère ne pas se prononcer* étant calculée à 6 % de plus que celle des *hommes*. Pour chaque dollar que les hommes gagnent en prime médiane, les femmes gagnent 79 cents, et les employés *inconnus/préférant ne pas se prononcer* gagnent 1,06\$

% des employés ayant reçu un boni



¹La moyenne de la rémunération variable correspond à la rémunération variable moyenne pour chaque groupe

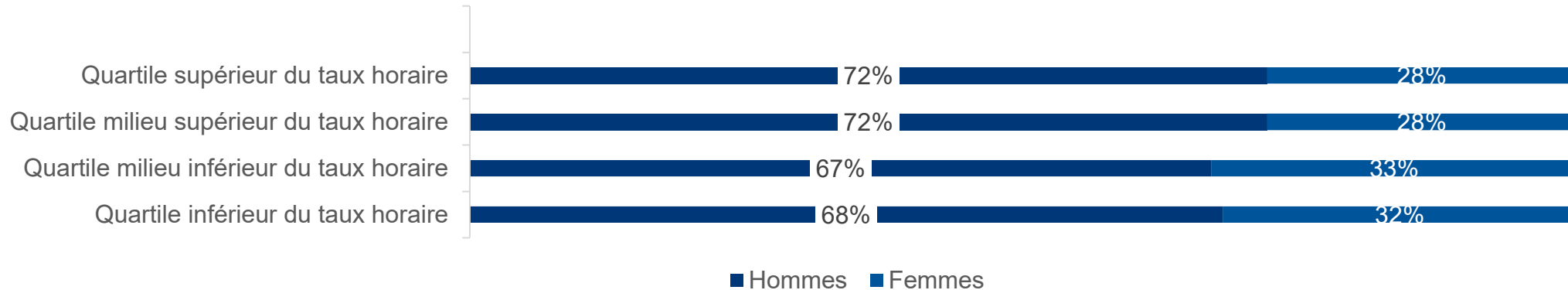
²La médiane de la rémunération de la prime fait référence au point central de la rémunération de la prime pour chaque groupe

³**Remarque** : les données partagées dans cette section font référence au **montant total de la prime** et non à l'équivalent horaire pour chaque heure travaillée.



% des employés de chaque genre par quartile¹

Pourcentage de personnes de chaque genre par quartile¹



Les femmes occupent 28 % des emplois les mieux rémunérés et 32 % des emplois les moins bien rémunérés.

¹ Le quartile de rémunération fait référence au pourcentage de chaque genre dans quatre groupes de taille égale en fonction de leur rémunération horaire

Remarque Étant donné que la catégorie de genre « Inconnu »/« Préfère ne pas se prononcer » compte moins de 10 employés dans chaque quartile, elle a été exclue des données. Le nombre total d'employés dans chaque quartile a été ajusté en conséquence.